



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 4 JUIN 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2018-06-247

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Règlement 2118-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis, l'exécution de travaux de voirie et l'achat d'équipements divers – Dépôt et avis de motion
- 11.2 Vente pour taxes – MRC de Joliette – Retrait d'un lot
- 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2.0 PROCÈS-VERBAL**
Séance ordinaire du 23 mai 2018
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 4.1 Liste des comptes à payer
 - 4.2 Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
 - 4.3 Dossier d'assurances concernant l'abri multifonctionnel – Peinture – Octroi du contrat
- 5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**
 - 5.1 Service de la prévention des incendies – Démission de pompiers à temps partiel
- 6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Règlement 2117-2018 – Modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement – Dépôt et avis de motion
 - 6.2 Réfection d'une partie de la toiture à la centrale d'eau potable Robert-Boucher – Octroi du contrat

- 6.3 Règlement d'emprunt 2112-2018 – Services professionnels d'ingénierie – Réfection des infrastructures sur une partie de la rue Louis-Bazinet – Octroi du contrat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Mandat – Application des règlements et émission des constats d'infraction – Mme Maude Durocher et M. Maxime Malo
- 7.2 Demande pour la coupe d'un arbre – Autorisation
- 7.3 Règlement 2108-2018 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité – Adoption
- 7.4 Règlement 2109-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C72 à même la zone C72a – Adoption
- 7.5 Règlement 2113-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes en matière d'entreposage saisonnier et d'affichage – Adoption
- 7.6 Règlement 2115-2018 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel lourd à même l'affectation résidentielle faible densité – Adoption
- 7.7 Règlement 2116-2018 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C88a à même la zone H93a – Adoption
- 7.8 Programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial – Adoption

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Défi Vélo Lanaudière – Édition 2018 – Participation municipale
- 9.2 Utilisation des terrains de tennis du parc Saint-Jean-Bosco – Tenue d'un tournoi – Demande de Mme Virginie Plante
- 9.3 Campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette – Participation municipale
- 9.4 AREQ Lanaudière – Demande de prêt de salle – Centre communautaire Alain-Pagé

10.0 INFORMATION

- 10.1 Compte rendu de la Commission des Finances – 15 mai 2018 – Dépôt
- 10.2 Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme – 14 mai 2018 – Dépôt
- 10.3 Procès-verbal de correction – Règlement 2049-2015 – Dépôt
- 10.4 Rapport des permis de construction – Mai 2018 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

11.1 Règlement 2118-2018 – Décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis, l'exécution de travaux de voirie et l'achat d'équipements divers – Dépôt et avis de motion

11.2 Vente pour taxes – MRC de Joliette – Retrait d'un lot

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2018-06-248

PROCÈS-VERBAL

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2018 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1
2018-06-249

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaires, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

• les chèques fournisseurs n ^{os} 43 622 à 43 712 :	310 643,20 \$
• les paiements électroniques :	0,00 \$
Total :	310 643,20 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2
2018-06-250

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ATTENDU qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle », est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU que la Municipalité désire également réduire le coût de ses cotisations;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ACCEPTER telle que rédigée l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 et d'autoriser Groupe Conseil Novo SST à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2018-06-251

**DOSSIER D'ASSURANCES CONCERNANT L'ABRI
MULTIFONCTIONNEL – PEINTURE – OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation s'étant terminé le mardi 22 mai 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

- Peinture 3R 91 520,10 \$ taxes incluses
- Peinture Bertrand Ayotte inc. 101 005,53 \$ taxes incluses
- Peinture Melançon 102 902,63 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-18-31 préparé par le directeur des Services techniques, le 22 mai 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée réclamera à ses assurances le coût des travaux;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour le nettoyage et la peinture d'une partie de la structure de la patinoire du parc Casavant-Desrochers à l'entreprise Peinture 3R, pour un montant de 91 520, 10 \$ taxes incluses;

FINANCER la présente dépense par le Fonds de roulement sur une période de 10 ans et remboursée par l'assureur et la Réserve parcs et terrains de jeux (05-910-90-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1
2018-06-252

**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – DÉMISSION
DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

PRENDRE ACTE des lettres de démission ci-jointes concernant cinq pompiers à temps partiel (employés n^{os} 5029, 4027, 1088, 1095 et 5006), à compter du 4 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1

RÈGLEMENT 2117-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

Soyez avisés que le projet de règlement 2117-P-2018 est déposé et disponible pour consultation. L'objectif de la modification est notamment d'ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue Amélie-Fristel et de modifier le stationnement sur cette même rue et sur la rue Desrochers.

En conséquence, moi, Robert Groulx, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement pour ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue Amélie-Fristel et modifier le stationnement sur cette même rue et sur la rue Desrochers.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

PROJET DE RÈGLEMENT 2117-P-2018

Règlement modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement

ARTICLE 1

Remplacer les annexes « A » à « Q » du règlement 726-1996 (page 1 à 36 en annexe).

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6.2

2018-06-253

RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation s'étant terminé le 29 mai 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| • Bellemare Couvertures ltée | 48 709,16 \$ taxes incluses |
| • Les toitures Gagnon & Cloutier ltée | 57 257,55 \$ taxes incluses |
| • Couvreur Verdun inc. | 62 948,81 \$ taxes incluses |

ATTENDU le rapport ST-18-32 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans la réserve financière service de l'eau;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat pour des travaux de réfection d'une partie de la toiture à la centrale d'eau potable Robert-Boucher à l'entreprise Bellemare Couvertures ltée, pour un montant de 48 709,16 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 48 709,16 \$, selon la soumission reçue et les travaux réalisés;

FINANCER cette dépense par la réserve financière service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2018-06-254

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2112-2018 – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE LA RUE LOUIS-BAZINET – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation s'étant terminé le 29 mai 2018 et les soumissions reçues, à savoir :

	Prix	Évaluation	Total
• Le Groupe Forces S.E.N.C.	46 176,84 \$	71	15,4 points
• Parallèle 54	53 510,80 \$	81	15,1 points
• GBI	68 631,46 \$	86	12,5 points
• Les Services EXP inc.	70 381,95 \$	83,5	11,9 points

ATTENDU le rapport ST-18-33 préparé par le directeur des Services techniques, en date du 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement d'emprunt 2112-2018;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ACCORDER le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Louis-Bazinet à la firme d'ingénierie Le Groupe Forces S.E.N.C., pour un montant de 46 176,84 \$ taxes incluses;

FINANCER cette dépense par le règlement d'emprunt 2112-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0 **SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

7.1
2018-06-255

MANDAT – APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET ÉMISSION DES CONSTATS D'INFRACTION – MME MAUDE DUROCHER ET M. MAXIME MALO

ATTENDU l'embauche de Mme Maude Durocher et M. Maxime Malo pour effectuer une patrouille de surveillance du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, nous devons autoriser Mme Maude Durocher et M. Maxime Malo pour l'application des règlements et l'émission des constats d'infraction;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

MANDATER Mme Maude Durocher et M. Maxime Malo en vue de l'application et l'émission des constats d'infraction pour les règlements énumérés ci-après :

- règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances 990-2008 et ses modifications;
- règlement concernant la circulation et le stationnement 726-1996 et ses modifications;
- règlement concernant l'utilisation de l'eau potable 1079-2013 et ses modifications;
- règlement concernant la prévention des incendies 2023-2014 et ses modifications;
- article 147 du Code de procédure pénale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2
2018-06-256

DEMANDES POUR LA COUPE D'ARBRES – AUTORISATIONS

ATTENDU les demandes de Mme Julie Ricard (23, rue Chapdelaine), M. Mathieu Fafard (26, rue Chapdelaine) et Mme Marilyn Lachance (28, rue Chapdelaine), afin de faire couper des arbres;

ATTENDU les rapports du surintendant des travaux publics qui révèlent diverses problématiques et la nécessité de couper les arbres;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

AUTORISER le Service des travaux publics à faire abattre les érables situés dans l'emprise de rue en façade des propriétés sises au 23, 26 et 28, rue Chapdelaine et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE les présentes autorisations soient conditionnelles à ce que :

- 1) chaque propriétaire concerné s'engage à planter dans la cour avant, pour chaque arbre coupé, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) chaque propriétaire verse un dépôt de 100 \$ par arbre, qui lui sera remis dès qu'il ou elle aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3
2018-06-257

RÈGLEMENT 2108-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION MIXTE RÉSIDENTIELLE/COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER À MÊME LES AFFECTATIONS COMMERCE ET SERVICES ET RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac lors de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 23 mai 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2108-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/commerce artériel léger à même les affectations commerce et services et résidentielle faible densité;

Le texte du règlement 2108-2018 se retrouve dans le livre des règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.4
2018-06-258

RÈGLEMENT 2109-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C72 À MÊME LA ZONE C72A – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Chantal Riopel lors de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 23 mai 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2109-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C72 à même la zone C72a;

Le texte du règlement 2109-2018 se retrouve dans le livre des règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

7.5
2018-06-259

RÈGLEMENT 2113-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE REVOIR LES NORMES EN MATIÈRE D'ENTREPOSAGE SAISONNIER ET D'AFFICHAGE – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 23 mai 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2113-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de revoir les normes en matière d'entreposage saisonnier et d'affichage;

Le texte du règlement 2113-2018 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.6
2018-06-260

RÈGLEMENT 2115-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 517-1989 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION MIXTE RÉSIDEN TIELLE/COMMERCE ARTÉRIEL LOURD À MÊME L'AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE FAIBLE DENSITÉ – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Louise Savignac lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

ADOPTER par résolution le règlement 2115-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 517-1989 afin d'agrandir l'affectation mixte résidentielle/ commerce artériel lourd à même l'affectation résidentielle faible densité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.7
2018-06-261

RÈGLEMENT 2116-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C88A À MÊME LA ZONE H93A – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par Chantal Riopel lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 et qu'une assemblée de consultation a été tenue le 23 mai 2018;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2116-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone C88a à même la zone H93a;

Le texte du règlement 2116-2018 se retrouve dans le livre des règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.8
2018-06-262

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
REVITALISATION DE L'AFFICHAGE COMMERCIAL – ADOPTION**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire stimuler la revitalisation de l'affichage commercial, plus particulièrement sur la rue de la Visitation;

ATTENDU que l'affichage commercial sur la rue de la Visitation est encadré par un règlement (Plan d'implantation et d'intégration architectural);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place des mesures concrètes afin d'appuyer les initiatives des commerçants qui désirent améliorer leur affichage commercial;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER le programme d'aide financière pour la revitalisation de l'affichage commercial tel que rédigé (PR23-2018).

FINANCER la présente dépense par le budget, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0 **SERVICE DES LOISIRS**

9.0 **REQUÊTES**

9.1
2018-06-263

**DÉFI VÉLO LANAUDIÈRE – ÉDITION 2018 – PARTICIPATION
MUNICIPALE**

ATTENDU que Défi Vélo Lanaudière tiendra sa 13^e édition le 25 août 2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU que le conseil municipal désire encourager les objectifs poursuivis par Défi Vélo Lanaudière, tout en favorisant l'activité physique;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

ACCEPTER d'être « commanditaire or », en collaboration avec la Caisse Desjardins de Joliette, en vue de la tenue de la 13^e édition de Défi Vélo Lanaudière;

AUTORISER :

- le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une commandite de 2 500 \$ à Défi Vélo Lanaudière;
- les responsables de Défi Vélo Lanaudière à utiliser le centre communautaire Alain-Pagé et l'abri multifonctionnel du parc Casavant-Desrochers, le 25 août 2018;

- le Service d'intervention et soutien aux services d'urgence (I.S.S.U.) à assurer la sécurité lors de l'événement;
- le Service des travaux publics à fournir l'aide technique requise;
- le service d'alcool sur le site, selon les exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- l'installation d'affiches publicitaires temporaires afin d'annoncer le Défi Vélo de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2
2018-06-264

UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC SAINT-JEAN-BOSCO – TENUE D'UN TOURNOI – DEMANDE DE MME VIRGINIE PLANTE

ATTENDU la lettre de Mme Virginie Plante, datée du 3 mai 2018, concernant l'utilisation des terrains de tennis du parc Saint-Jean-Bosco pour la tenue d'un tournoi en septembre 2018;

ATTENDU que le conseil municipal désire encourager les objectifs poursuivis par cet événement, qui sont d'amasser des fonds pour la Fondation du Nord de Lanaudière;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER Mme Virginie Plante à tenir un tournoi de tennis sur les terrains de tennis du parc Saint-Jean-Bosco en septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.3
2018-06-265

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ DE LA MRC DE JOLIETTE – PARTICIPATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le sous-comité du Comité de sécurité publique – Sûreté du Québec, travaille à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation en sécurité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est en accord pour participer à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'une contribution d'environ 400 \$ par ville ou municipalité sera nécessaire pour la tenue de l'événement;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

PARTICIPER à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette et d'y contribuer pour une valeur de 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AREQ LANAUDIÈRE – DEMANDE DE PRÊT DE SALLE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ**

ATTENDU la demande formulée par Mme Monique Forest, responsable des cours de danse pour l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics, secteur Lanaudière (AREQ), en date du 26 avril 2018, concernant l'utilisation d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER l'AREQ Lanaudière, après entente avec le Service des loisirs et selon la disponibilité des locaux, à utiliser gratuitement la salle du centre communautaire Alain-Pagé afin d'offrir des cours de danse en ligne à leurs membres et aux citoyens charlois;

QUE les frais de montage de salle soient assumés par l'organisation, advenant des besoins spécifiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

10.0

INFORMATION

- 10.1 Compte rendu de la Commission des Finances – 15 mai 2018 – Dépôt
- 10.2 Compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme – 14 mai 2018 – Dépôt
- 10.3 Procès-verbal de correction – Règlement 2049-2015 – Dépôt
- 10.4 Rapport des permis de construction – Mai 2018 – Dépôt

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

**RÈGLEMENT 2118-2018 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE 1 177 700 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS
ET DEVIS, L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS – DÉPÔT ET AVIS DE
MOTION**

Soyez avisés que le projet de règlement 2118-P-2018 est déposé et disponible pour consultation. L'objectif est notamment de permettre l'emprunt d'un montant de 1 177 700 \$ afin de réaliser divers projets dont la Municipalité a obtenu de l'aide gouvernementale :

- Valeur des projets : 1 177 700 \$
- Montant des subventions : 614 385 \$
- Montant assumé par l'ensemble des contribuables : 563 325 \$

Moi, Janie Tremblay, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant l'exécution de travaux de voirie et l'achat de divers équipements, ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas 1 177 700 \$.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-BORROMÉE
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE

PROJET DE RÈGLEMENT 2118-P-2018

Règlement décrétant l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$ pour la confection des plans et devis et l'exécution des travaux de voirie et de l'achat d'équipements divers.

ARTICLE 1 - OBJET

Le conseil est autorisé à procéder à l'exécution de différents travaux de voirie et à faire l'acquisition d'équipements divers, selon les estimations préparées par les Services techniques, lesquelles estimations sont jointes au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 - AUTORISATION

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 177 700 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 - DÉPENSES

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les intérêts, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 177 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 - EMPRUNT ET TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt d'une somme de 1 177 700 \$, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur totale telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 - AFFECTATION DE COÛTS

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 - RÉDUCTION DE COÛT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention provenant du programme d'infrastructures Québec-Municipalités et du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pouvant lui être versée pour le paiement d'au moins 50 % de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11.2

VENTE POUR TAXES – MRC DE JOLIETTE – RETRAIT D'UN LOT

La Municipalité demande de l'information supplémentaire concernant le retrait du lot situé au 13-15, rue de la Visitation.

En conséquence, à 20 h 39, M. le maire ajourne la séance au jeudi 7 juin 2018, 16 h 30.

LE JEUDI 7 JUIN 2018, REPRISE DE LA SÉANCE À 16 H 30

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

SE SONT ABSENTÉS : M. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier

Formant toujours le quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENT : M. David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

11.2
2018-06-267

**VENTE POUR TAXES – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE JOLIETTE – RETRAIT D'UN LOT**

ATTENDU les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée transmettait à la MRC de Joliette, conformément à la résolution 2018-02-068, les dossiers de certaines propriétés afin qu'elle puisse procéder à une vente pour taxes;

ATTENDU que la Municipalité désire procéder au retrait d'un lot du processus de vente pour taxes;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

RETIRER du processus de vente pour taxes le lot suivant :

<u>Matricule</u>	<u>Rue</u>
0999-17-0494-0-000-0000	Visitation

AUTORISER le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, David Cousineau, à signer tous les documents et à payer tous les frais nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le lundi 18 juin 2018, à 20 h.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 33.

(Signé) Robert Bibeau
Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau
Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint